

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-025

Objet : Convention d'engagement de l'artiste Stéphane PARET pour la réalisation de deux projets de fresques participatives sur l'année 2024

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU le démarrage d'un nouveau projet de fresques participatives, ouvert à toutes les communes de la CCPA ;

- DECIDE de signer une convention avec l'artiste Stéphane PARET pour la réalisation de deux projets de fresques participatives en 2024.
- PRECISE que cette convention est conclue jusqu'à l'achèvement des deux projets prévus.
- PRECISE que la participation financière de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain aux actions artistiques est fixée à 10 138,40 €.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 15 mars 2024*

Publiée le **19 MARS 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 15 mars 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

